



Syndic de copropriété - partie commune et privative

Par Isa11, le 13/06/2023 à 16:51

Bonjour,

Mon syndic de copropriété m'indique que ma copropriété est une "copropriété principale sans bâti" ... !!!

Et que donc, tout est privatif, Toit, Façade et tout le reste .

Je tiens à préciser que je fais partie d'une copropriété horizontale où toutes les villas dépendent les une des autres

Pouvez vous me dire ce qu'il en est réellement.

Merci d'avance.

Isabelle

N.B. : Lors d'assemblée générale le Président de séance est un mandataire, je crois que c'est anormal...